

Département
PAS-DE-CALAIS
Canton
BOULOGNE NORD OUEST
Commune
WIMEREUX

Arrêté n°2024_087

Feuillet n°094

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

ARRETE DU MAIRE

ST/PR/ME

Le Maire de la Ville de WIMEREUX,

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2212-1, L 2213-1 et L 223-2 et suivants,

VU, le Code de la Sécurité Intérieure, notamment son article L 511-1,

VU, le Code Pénal,

VU, le Code de la Route

VU, l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,

VU, l'arrêté municipal n° 2024_073 en date du 04 mars 2024 réglementant le stationnement d'une nacelle de la société ARTEIC à l'occasion de travaux de réparation ponctuel de la couverture de la ville Clair de Lune (11 rue Jeanne d'Arc) du 07 au 08 mars 2024,

CONSIDERANT, la demande de la société ARTEIC à Dunkerque pour le report de ces travaux du 11 au 12 mars 2024,

CONSIDERANT, qu'il convient de réglementer le stationnement et la circulation des véhicules et de prendre des mesures afin de faciliter le parfait déroulement de ces travaux et prévenir les accidents,

ARRETE

Article 1^{er} : Le présent arrêté annule et remplace l'arrêté municipal n° 2024_073 en date du 04 mars 2024.

Article 2 : La circulation et le stationnement des véhicules et d'une nacelle pour la société ARTEIC sont autorisés sur le chemin de la digue nord (compris entre l'aire de jeux et les résidences) du 11 mars 2024 à 08 h 00 au 12 mars 2024 à 18 h 00.

Article 3 : La société ARTEIC est responsable du parfait déroulement de ces travaux.

Article 4 : Les contraventions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois en vigueur. Selon les articles R 417-10, R 417-12, R 325-1 à 13, R 325-32, R 417-9 à 13 du code de la route et R 610-5 du Code Pénal, les véhicules des contrevenants pourront, le cas échéant, être mis en fourrière.

.../...

Article 5 : Monsieur le Maire de Wimereux certifie que le présent arrêté sera publié sous forme électronique sur le site internet de la ville de Wimereux, publié dans le registre réglementaire de la Commune et transmis aux intéressés.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commissaire Central de Police Nationale de Boulogne sur mer et MM. les gardiens de Police municipale de Wimereux sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

WIMEREUX, le 07 mars 2024



Le Maire,
Jean-Luc DUBAËLE

VU, le D.G.S.
[Signature]